

pour AJ **1 2** mois

1		NOM ET PRENOMS OU DÉNOMINATION		ARTISTE MUSICIEN										
Nature de l'activité (1)		8 Adhérents										Code activité pour les praticiens médicaux		
N° SIRET		si exercice en société (2) AV										Nombre d'associés AS		
Résultat déterminé (2)		d'après les règles « recettes-dépenses » AK					d'après les règles « créances-dettes » AL							
Comptabilité tenue (2) :		Hors taxe CV <input checked="" type="checkbox"/>		Taxe incluse CW		Non assujetti à la TVA					AT			
Si vous êtes adhérent d'un organisme agréé (association ou organisme mixte) ou client d'un viseur fiscal		AM <input checked="" type="checkbox"/>		Année d'adhésion		Nombre de salariés AP		Salaires nets perçus AR						
Montant des immobilisations (report du total des bases amortissables hors TVA déductible de la col.4 du tableau I de la déclaration n° 2035)		DA												
R E C E T T E S	1	Recettes encaissées y compris les remboursements de frais (1)										AA	98 809	100,00 %
	2	À déduire Débours payés pour le compte des clients (2)										AB		
	3	Honoraires rétrocedés (dont suppléments rétrocedés) (3)										AC		
	4	Montant net des recettes										AD	98 809	100,00%
	5	Produits financiers (4)										AE		
	6	Gains divers (5)										AF	530	0,54 %
	7	TOTAL (ligne 4 à 6)										AG	99 339	100,54 %
D É P E N S E S P R O F E S S I O N N E L L E S	8	Achats (6)										BA		
	9	Frais de personnel Salaires nets et avantages en nature (7)										BB		
	10	Charges sociales sur salaires (parts patronale et ouvrière)										BC		
	11	Taxe sur la valeur ajoutée										BD		
	12	Impôts et taxes (8) Contribution économique territoriale										JY		
	13	Autres impôts										BS	96	0,10 %
	14	(9) Contribution sociale généralisée déductible										BV	5 491	5,56 %
	15	Loyer et charges locatives										BF	3 349	3,39 %
	16	Location de matériel et de mobilier – dont redevances de collaboration (10)										BW	5	0,01 %
	17	Entretien et réparations											115	0,12 %
	18	Personnel intérimaire												
	19	Petit outillage (11)											497	0,50 %
	20	Chauffage, eau, gaz, électricité											242	0,24 %
	21	Honoraires ne constituant pas les rétrocessions (11)											6 251	6,33 %
	22	Primes d'assurances											171	0,17 %
	23	Frais de véhicules (12)											319	0,32 %
		(cocher la case si évaluation forfaitaire) ...												
	24	Autres frais de déplacements (voyages...)...											645	0,65 %
	25	Charges sociales personnelles (13)		dont obligatoires			BT	2 411			BK		2 765	2,80 %
				dont cotisations facultatives Madelin		BZ	354		dont facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite		BU			
26	Frais de réception, de représentation et de congrès											369	0,37 %	
27	Fournitures de bureau, frais de documentation, de correspondance et de téléphone											797	0,81 %	
28	Frais d'actes et de contentieux													
29	Cotisations syndicales et professionnelles										BY	50	0,05 %	
30	Autres frais divers de gestion											750	0,76 %	
31	Frais financiers (14)										BN	63	0,06 %	
32	Pertes diverses (15)										BP			
33	TOTAL (lignes 8 à 32)										BR	21 974	22,24 %	

NOM ET PRENOMS OU DÉNOMINATION

ARTISTE MUSICIEN

N° SIRET

8 Adhérents

DÉTERMINATION DU RÉSULTAT	4	34	Excédent (ligne 7 – ligne 33)				CA	77 365	78,30 %		
		35	Plus-values à court terme (16)				CB				
		36	Divers à réintégrer (17)				CC	470	0,48 %		
		37	Bénéfice Société civile de moyen (18)				CD				
		38	TOTAL (ligne 34 à 37)				CE	77 835	78,77 %		
		39	Insuffisance (ligne 33 – ligne 7)				CF				
		40	Frais d'établissement (19)				CG				
		41	Dotation aux amortissements (20)				CH	1 089	1,10 %		
		42	Moins-value à court terme				CK				
		43	Divers à déduire (21)	dont exonération sur le bénéfice « zone franche urbaine territoire entrepreneur »	CS			CL	375	0,38 %	
	dont exonération sur le bénéfice « entreprise nouvelle »			AW		dont l'abondement sur l'épargne salariale	CT				
	dont exonération « jeunes entreprises innovantes »			CU		dont exonération sur le bénéfice « jeunes artistes »	CO				
	dont exonération médecins « zones déficitaires en offre de soins »			CI		dont déductions « médecins conventionnés de secteur I »	CQ				
		44	Déficit Société civile de moyens (18)				CM				
	45	TOTAL (lignes 39 à 44)				CN	1 464	1,48 %			
	46	Bénéfice (ligne 38 – ligne 45)				CP	76 371	77,29 %			
	47	Déficit (ligne 45 – ligne 38)				CR					
5	Taxe sur la valeur ajoutée	Montant de la TVA afférente aux recettes brutes :				CX	7 230				
		Montant de la TVA afférente aux achats (biens et services autres qu'immobilisations) :				CY	1 162				
		dont montant de la TVA afférente aux honoraires rétrocedés :				CZ					
6	Contribution économique territoriale (23)	Recettes provenant d'activités exonérées à titre permanent :				AU	32 672				
7	Barèmes kilométriques (évaluation forfaitaire des frais de transport : autos et/ou motos) (B) et (12) (1) Type : T (véhicule de tourisme ; M (Moto) ; V (Vélocycle, scooter) ; (2) mettre une croix dans la colonne ; (3) indiquer : super, diesel, super sans plomb, GPL.										
Désignation des véhicules :		Puissance fiscale	Barème BNC (2)	Barème BIC		Kilométrage professionnel	Indemnités kilométriques déductibles	Amortissements pratiqués à réintégrer (si véhicules inscrits au registre des immobilisations)			
Modèle(s)	Type (1)			(2)	Type de carburant (3)						
	T		X			4 452					
Frais réels non couverts par les barèmes kilométriques ----->											
Total A à reporter ligne 23 de l'annexe 2035 A ; total B à reporter au cadre B de la page 2 de la déclaration 2035							A		B		